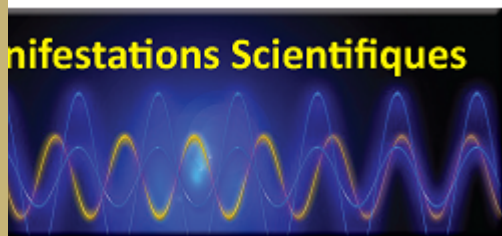


# Chercheurs et enseignants-chercheurs

## ► Procédure



ers sont soumis à l'avis de la Commission Recherche (CR) deux fois par an.

struits par la Commission Colloque créée à cet effet au sein de la CR. À titre transitoire, la  
ion financière tiendra ce rôle.

Les dossiers doivent parvenir à [Julie Abenia Diarra \(julie.ad@parisnanterre.fr\)](mailto:julie.ad@parisnanterre.fr), assistante administrative au service des études doctorales, le 15 janvier pour la première session et le 15 mai pour la seconde session, délais de rigueur.

Les projets retenus et les montants alloués seront votés par la CR.

La subvention de la commission recherche ne peut être accordée qu'en complément d'au moins une autre participation (Unité de recherche de rattachement, UFR, département représentant la discipline, autres composantes ou organismes extérieurs).

Quelle que soit la décision de la CR, un mail sera envoyé au demandeur. Si une subvention est accordée, les crédits seront transférés vers la ligne « colloque » de l'unité de recherche concernée.

## ► Documents à fournir

ers sont soumis à l'avis de la Commission Recherche (CR) deux fois par an.

struits par la Commission Colloque créée à cet effet au sein de la CR. À titre transitoire, la  
ion financière tiendra ce rôle.

ers doivent parvenir à [Julie Abenia Diarra \(julie.ad@parisnanterre.fr\)](mailto:julie.ad@parisnanterre.fr), assistante administrative au service des études doctorales, le 15 janvier pour la première session et le 15 mai pour la seconde session, délais de rigueur.

es retenus et les montants alloués seront votés par la CR.

ntion de la commission recherche ne peut être accordée qu'en complément d'au moins une autre  
on (Unité de recherche de rattachement, UFR, département représentant la discipline, autres  
ntes ou organismes extérieurs).

Quelle que soit la décision de la CR, un mail sera envoyé au demandeur. Si une subvention est accordée, les crédits seront transférés vers la ligne « colloque » de l'unité de recherche concernée.

[ci-joint le document ici](#)

## ► Programme « Ambassadeur » - Appel 2019

Date de dépôt des dossiers : 19 mars 2019

L'École des armées attribue tous les ans 2 bourses postdoctorales dans le cadre de son programme « Ambassadeur ». Le programme « Ambassadeur » a pour objectif de financer un séjour de 12 mois à l'étranger pour un post-doctorant engagé sur un projet de recherche portant sur des enjeux de sécurité et de défense, quelle que soit la discipline universitaire en sciences humaines et sociales (géographie, économie, droit, politiques, etc.). Le programme « Ambassadeur » est scientifiquement suivi par l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM) dont l'autorité de tutelle est la Direction Générale des Armées, de la Défense Internationale et de la Stratégie (DGRIS).

Le formulaire de candidature ainsi que le modèle type de convention sont en ligne sur [www.defense.gouv.fr/dgris/recherche-et-prospective/pacte-enseignement-superieur/pacte-enseignement-superieur](http://www.defense.gouv.fr/dgris/recherche-et-prospective/pacte-enseignement-superieur/pacte-enseignement-superieur)

Tous les dossiers de candidature doivent être renvoyés le 19 mars 2019 au plus tard.

Nous attirons l'attention des candidats sur les points suivants :

1. Le post-doctorant doit s'être assuré de la faisabilité de son départ auprès de son laboratoire de rattachement français et de son accueil auprès du centre de recherche d'accueil à l'étranger avant le dépôt de sa candidature au programme « Ambassadeur ».
2. Le candidat doit s'être assuré auprès de son université et avant le dépôt de sa candidature au présent programme, qu'elle remplit bien les conditions permettant la signature de la convention de financement.

le lien

<https://www.parisnanterre.fr/actualite-de-la-recherche/programme-ambassadeur-appel-2019--886893.kjsp>

Mis à jour le 11 janvier 2019

## ► contact

[Agnès Diarra](#)

<https://www.parisnanterre.fr/chercheurs-et-enseignants-chercheurs-884264.kjsp?RH=1545126676271>